

Communauté de Communes Arnon Boischaut Cher

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SÉANCE DU 25 JUILLET 2018

L'an deux mil dix-huit, le 25 juillet, à 19 heures, les membres du conseil communautaire se sont réunis à la salle des fêtes de Saint-Symphorien, sur la convocation qui leur a été adressée par le président, M.BURLAUD, conformément aux articles L.2122-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Titulaires présents : MMES BAEZA-GLOMON, DUBEAUD, GARCIOUX, HUE, JACQUIN-SALOMON, JOCHYMS, JOUNEAU, PIERRE, SOUPIZET, SZWIEC, TOUZET, MM. ANDRIAU, BURLAUD, DAUBORD, DESBOIS (arrivé à 19h10), HORZINSKI, LABAN, MARECHAL, TALLAN, TALLON.

Suppléants présents : MM BELLOT, BORELLO, LETELU.

Absents excusés : MMES CAGLIONI, PINCZON du SEL, RICHARD, MM BEDOILLAT, GAMBADE, MANSSENS, PERCHET.

Pouvoirs : MME BARBIER à M. TALLON, MME DUPRIX à M DAUBORD, MME SENDEL à M. MARECHAL, M. FAUCHER à M. ANDRIAU, M. LANDOIS à MME PIERRE, M. PELLETIER à MME SOUPIZET, M. MATHÉ à M. LABAN.

MME SZWIEC est désignée secrétaire de séance.

Avant de procéder à l'examen des points de l'ordre du jour, Monsieur le Président demande si des membres du conseil communautaire veulent émettre des observations sur le procès-verbal de la séance du 4 juillet 2018.

Aucune prise de parole n'étant demandée et aucune observation émise, le procès-verbal est adopté à l'unanimité de ses membres présents.

Le conseil passe à l'ordre du jour.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire,

À l'unanimité de ses membres présents :

- **DECIDE** d'attribuer le marché de réhabilitation des réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales rue Nationale à Levet et **AUTORISE** le Président à signer le marché avec l'entreprise suivante :

ROCHETTE

1 Bis Rue Cuvier

18 000 BOURGES

Montant du marché : 298 780 € HT soit 358 536 € TTC.

Monsieur DESBOIS entre en séance et prend part au vote des décisions qui suit.

- **Monsieur Dominique BURLAUD**, président, est désigné représentant de la communauté de communes au sein de la Section Départementale du Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement (SD-CRHH) pour l'élaboration du Plan Départemental de l'Habitat du Cher.

En cas d'empêchement, il sera remplacé par **Madame Nadine SENDEL**.

- **ACCEPTTE** le remboursement des frais de dégradation sur le véhicule d'un particulier intervenu sur la voirie pour un montant de 158.90 €,

à 29 voix pour et 1 abstention :

- **ACCEPTE** le versement d'un fond de concours d'investissement à la commune de Chambon pour la réhabilitation du pont enjambant le ruisseau le Trian dont le montant estimatif s'élève à 78 500 € HT soit 94 200 € TTC étude comprise et **DIT** que le montant du fonds de concours sera de 20 % du montant HT de la part du financement assurée hors subvention par la commune, plafonnée à 5 000 €,

À l'unanimité de ses membres présents :

- **ACCEPTE** la reprise de la tondeuse automotrice AMAZONE PROFIHOPPER PH 125 par la société CENTRE ESPACES VERTS sise La Sente à Rabot – Route de la Charité – 18 390 ST GERMAIN-DU-PUY pour un montant de 2 500 € HT soit 3 000 € TTC,
- **APPROUVE** la mise à jour du règlement intérieur du personnel.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h40 heures.

